

vres que la communauté de la Grande-Fabrique se chargea de compter (1).

Une lettre de Flachat à Trudaine, du 28 janvier 1755, dit que Badger faisait toute espèce de réclamations « et qu'il était d'une « méfiance sans égale et d'un caractère des plus violents. » Il avait cependant obtempéré aux conditions imposées par le duc de Mirepoix, et en 1752 deux élèves faisaient chez lui leur apprentissage, Seguin et Scot. Ce dernier avait été associé aux bénéfices de l'établissement par deux actes de 1756 et 1761, et en 1767 il se plaignait de ce qu'on lui refusait le paiement de sa part dans les bénéfices.

Après quelques années, en 1769, les étoffes moirées n'étant plus à la mode, il arriva que Badger se trouva dans une triste position pécuniaire. Alors la Grande-Fabrique lui alloua 500 livres par an et diminua d'autant le loyer qu'elle payait aux Feuillans, mais il semblerait que Badger manquait d'ordre et d'économie, car M. de Trudaine, dans une lettre du 17 mars 1773, adressée à M. Flesselles, intendant, prétend que Seguin, encore associé, avait bien fait ses affaires et se trouvait dans une position aisée.

Une suite de lettres, entre les deux correspondants précités, nous apprend qu'en 1774 la fabrique d'étoffes de soie marchait très mal et qu'au mois de mars on avait fourni à Badger 12,000 livres afin qu'il pût payer ses dettes. Il demandait, en outre, qu'on lui accordât le capital d'une pension de 4,200 livres, lequel serait pris, moitié sur la caisse de commerce, moitié sur le produit des droits des étoffes étrangères : il comptait avec ce capital entreprendre un commerce de quincaillerie anglaise. Je ne saurais dire si l'on accéda à cette demande ; mais il paraît qu'en 1777 les affaires de Badger se trouvaient d'autant plus en mauvais état que le gouvernement s'étant emparé des propriétés de toutes les corporations commerciales, la Grande-Fabrique ne pouvait plus payer la pension qu'elle lui servait (2).

(1) Voir les détails sur la communauté de la Grande-Fabrique dans le tome VIII, 3^e série de la *Revue du Lyonnais*.

(2) Voir la *Revue du Lyonnais*, t. VIII, 3^e série.